



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Route de Berne (RC 601) : démolition du pont « En Marin »

Situé à l'intersection des routes de Berne et du Golf, le pont très dégradé « En Marin » sera démoli dans les jours qui viennent afin de laisser la place à la reconstruction d'un nouvel ouvrage. Un giratoire provisoire est en service depuis la fin juillet, au niveau de la route de Berne, au nord du pont. Ce giratoire permet de conserver tous les cheminements du trafic routier actuellement possibles à cette intersection.

Le pont « En Marin » doit être démoli en raison de son très mauvais état et des problèmes de sécurité qu'il présente. Il sera reconstruit avec un tablier plus large, pour permettre la réalisation de deux bandes cyclables, et plus haut, pour permettre le passage de convois exceptionnels de type I sur la route de Berne. Il sera également plus long, pour tenir compte du projet de requalification du tronçon Croisettes - Chalet-à-Gobet. En mai 2016, le Grand Conseil a accordé un crédit d'ouvrage de 4'479'000 francs pour ces travaux.

Le chantier a commencé en juillet par la mise en place d'un giratoire provisoire sur la route de Berne et l'abaissement de la vitesse à 60 km/h dans la zone des travaux. Le giratoire à deux pistes permet de maintenir la circulation, sans déviation. Il ne sera conservé que le temps de réaliser et mettre en service le nouveau pont.

Au début août, une passerelle a été posée à la hauteur des arrêts de bus « En Marin » des lignes 45, 62 et 435. Elle permet aux usagers des transports publics et aux cyclistes de franchir la route de Berne en toute sécurité pendant la durée du chantier.

Le pont « En Marin » sera démoli le week-end prochain. Le trafic sur la route de Berne sera dévié localement du samedi 20 août dès 21 heures au dimanche 21 août à 19 heures. Les travaux de reconstruction du pont vont durer jusqu'en été 2017.

Compte tenu des charges de trafic sur les routes de Berne et du Golf et malgré les aménagements mis en place pour limiter les perturbations, les usagers doivent s'attendre, aux heures de pointe, à des ralentissements aux abords du chantier. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) les remercie de leur compréhension.

Lausanne, le 17 août 2016

DIRH, Martin Schneider, chef de projet, Division infrastructure routière, Direction générale de la mobilité et des routes, 021 316 70 91 www.vd.ch/route-de-berne